

Le tribunal valide l'élection de Gilles Mounier - Liste Saint Renan Toujours

Armelle Jaouen, tête de liste d'opposition Vivre Saint Renan, largement battue lors des élections municipales du 15 mars dernier, n'accepte pas le choix des Renanais.

Refusant sa défaite, elle a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes pour faire annuler l'élection de notre équipe Saint Renan Toujours, représentée par Gilles Mounier. Cette démarche intervient alors que les résultats du groupe progressent avec une nette victoire, totalisant 59.16% des suffrages exprimés, soit 794 voix d'avance.

Par jugement du 3 juin 2026, le Tribunal Administratif a rejeté la requête d'Armelle Jaouen et l'ensemble des 11 griefs formulés.

Cette décision confirme l'absence de fondement des arguments avancés dans cette procédure.

Nous nous félicitons de cette issue, qui conforte la légitimité de notre campagne électorale et valide le respect des règles démocratiques. Nous avons toujours agi avec sérieux, transparence et dans l'intérêt général.

Nous rappelons qu'Armelle Jaouen avait déjà déposé une plainte contre Gilles Mounier en juin 2021, la veille du premier tour des élections départementales, plainte classée sans suite le 15 mars 2023 pour absence d'infraction.

Nous regrettons qu'une énergie importante ait été consacrée à ces procédures. Il est temps de se concentrer sur les enjeux qui concernent les Renanais et l'avenir de notre commune.

Nous remercions celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance et réaffirmons notre volonté de poursuivre notre action dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de rassemblement.

